

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE MARIGNY-SAINT-MARCEL

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 191

EN DATE DU 25 MARS 2021

AFFICHÉ LE 29 AVRIL 2021

Présents :

MM. FAVRE JP - LAMBERT JF - MIGUET P - BACHELLARD C - AIME S - AYMONIER C - BOUCHET M -
MME BUSSIOZ G - BUTTIN B - COLOMB B - FIEVET M - GIROUD ML - LIMOGES C - TRANCHANT E -
VASSET C.

Le conseil approuve le compte rendu du 25 février 2021.

Sujets soumis à délibération

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les subventions demandées par les associations communales sont accordées si les dossiers rendus sont complets.

Le conseil donne son avis : 15 voix POUR

Vote d'une subvention au Comité des Œuvres Sociales des Collectivités Territoriales du Canton de Rumilly

Montant demandé : 478,18€ (soit 0,454% de la masse salariale 2020)

Le conseil donne son avis : 15 voix POUR

Vote d'une subvention à la ville de Rumilly dans le cadre de l'adhésion au Comité des Œuvres Sociales du Canton de Rumilly

Le montant alloué s'élève à 162,29€ pour le personnel mis à disposition.

Le conseil donne son avis : 15 voix POUR

Vote des taux

Monsieur le Maire rappelle les taux de fiscalité locale 2020. Concernant la taxe d'habitation, il rappelle que les collectivités ne votent pas de taux ; le taux est figé à celui de 2019.

En ce qui concerne la taxe foncière sur les propriétés bâties, pour cette année 2021, Monsieur le Maire informe que les collectivités doivent voter un taux de référence correspondant au taux communal majoré de 12.03% taux départemental.

Pour l'année 2021, ce taux de référence sera donc de 19.36% correspondant au taux communal de 7.33% majoré de 12.03% taux départemental.

Le conseil fixe les taux des taxes fiscales pour l'année 2021 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 19.36% (dont 12.03 % correspondant au taux départemental transféré à la commune conformément à loi de finances 2021)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 26.18%

Le conseil donne son avis : 15 voix POUR

Approbation du compte de gestion 2020

Présentation et vote du compte de gestion du budget principal.

Le conseil donne son avis : 15 voix POUR

Vote du compte administratif 2020

Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote.

Présentation et vote du compte administratif qui représente les dépenses et les recettes de l'année 2020

Le conseil donne son avis : 14 voix POUR

Affectation des résultats 2020

Après avis de la commission des finances, proposition d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 en section d'investissement du budget principal 2021.

Suite à la présentation des différents comptes (compte de gestion-compte administratif) et présentation de l'affectation des résultats de fonctionnement et des résultats d'investissement de 2020, le conseil approuve à l'unanimité (15 voix POUR).

Vote du budget primitif 2021

Présentation et vote du budget de la commune 2021 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	1 054 100,00 €
	Recettes	1 054 100,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	1 559 160,00 €
	Recettes	1 559 160,00 €

Le conseil donne son avis : 15 voix POUR

Modification des statuts de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

Afin que soient prises en compte les évolutions législatives dues à de nouvelles lois, les statuts de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie doivent être mis à jour régulièrement. Pour ce faire, il est nécessaire de délibérer. Après présentation des différentes modifications par le maire, le conseil accepte par 15 voix POUR ces modifications.

Questions et informations diverses

Point de la situation Sanitaire.

Nous avons fait appel à la secrétaire itinérante de l'intercommunalité en renfort pendant 2 demi-journées.

Recrutement de la nouvelle secrétaire de mairie, Anne Desbois, en remplacement du futur départ à la retraite de Christine Favre.

Réflexion sur l'agrandissement du parking du cimetière.

Le nouvel arrêt de bus scolaire au Villet est opérationnel.

Point sur l'affaire de l'occupation illégale d'un terrain dans la zone des Grives (Coût avocat à ce jour 5000 €). Le jugement d'expulsion a été prononcé le 22 mars 2021 par le tribunal d'Annecy. Dès que l'huissier aura signifié l'ordonnance de jugement, le terrain devra être libéré dans les 45 jours.

Nouveau prestataire cantine Leztroy – Un point a été fait avec le comité de cantine.

Opération Toc-Toque : trois familles ont participé à cet atelier organisé par le Conseil Départemental

Remplacement du véhicule utilitaire de la commune, qui avait déjà bien vécu et qui commençait à coûter cher en frais d'entretien et de réparation, par l'achat d'un Kangoo (neuf) - livraison fin avril

Point sur le Conseil d'école qui s'est déroulé en présentiel avec un nombre limité de personnes pour respecter les règles sanitaires.

Les inscriptions des nouveaux élèves pour l'année scolaire 2021/2022 seront réservées uniquement aux enfants dont la famille réside sur la commune. Les demandes d'inscriptions extérieures sont toutes refusées cette année.

Changement grillage + filet dans la cour d'école du bas pendant les vacances d'Avril.

Les travaux de la salle d'évolution ont débuté.

Une réunion organisée à la demande du responsable de la Gendarmerie de Rumilly afin de faire un point sur les problèmes rencontrés sur la commune et nos attentes.

Un groupe de collégienne du collège du Chéran souhaite créer des affiches pour sensibiliser les gens à ne pas jeter des déchets en bordure de route.

Point sur l'avancement des travaux de mise aux normes du local technique sur le site de la fruitière.

Le candélabre du chef-lieu a été remis.

Le Maire,

Jean-Pierre FAVRE